

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept février, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 22 février 2018.

**COMPTE-RENDU  
RÉUNION DU 22 FEVRIER 2018**

Le vingt-deux février deux mil dix-huit, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Martine BUGEAUD – Solène DEVAUX – Cathelyne KERSSIES — Monique TRÉHEL – Gwénaëlle MARTIN – MM. Pascal PERRIN – Alain BRIOT – Serge RIVIÈRE – Pascal LORRE – Olivier BOIXIÈRE – Antoine DECONCHY – Pascal BOURSICOT- Johnny LEPÈRE

Absente excusée : Mme Pascale MOUSSET (procuration à Mme Cathelyne KERSSIES)

Absent : Mr Olivier TRÉHEL

Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle MARTIN

**Compte Administratif 2017**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 11 voix « pour » et 2 abstentions (Mr Olivier BOIXIÈRE et Mme Monique TRÉHEL) approuve le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Recettes de fonctionnement .....        | 1 017 279.39        |
| Excédent 2016 .....                     | 17 613.53           |
| <b>Total .....</b>                      | <b>1 034 892.92</b> |
| Dépenses de fonctionnement .....        | 829 190.79          |
| <b>Excédent de fonctionnement .....</b> | <b>205 702.13</b>   |

|  |                   |
|--|-------------------|
| Recettes d'investissement .....        | 336 769.06        |
| Report d'exécution positif .....       | 2016 97 292.05    |
| <b>Total .....</b>                     | <b>434 061.11</b> |
| Dépenses d'investissement .....        | 336 633.83        |
| <b>Excédent d'investissement .....</b> | <b>97 427.28</b>  |

Report investissement en 2018

|                |            |
|----------------|------------|
| Dépenses ..... | 190 332.21 |
| Recettes ..... | 71 025.00  |

**Opération « Argent de Poche 2018 »**

Le conseil municipal par 13 voix « pour » et 1 abstention (Mme Monique TRÉHEL) décide de reconduire en 2018 le dispositif « Argent de Poche ».

Modalités retenues

- Public : jeunes né(e) en 2000 et 2001
- Nombre de missions : 40

- Durée de la mission : 3 h
- Indemnisation : 15 € par mission
- Budget prévisionnel : 600 €
- Période : vacances de printemps et été 2018

Une réunion d'information sera organisée avec les jeunes intéressés et leurs parents.

### **Aménagement aire de jeux**

Mr Antoine DECONCHY représentant le groupe de travail composé de Mrs Olivier TRÉHEL, Johnny LEPÈRE et Mme Cathelyne KERSSIES informe l'assemblée de l'état d'avancement de leurs travaux sur l'aménagement d'une aire de jeux qui sera implantée en bas de la place centrale en remplacement des jeux de boules.

Six entreprises ont été consultées, trois ont répondu : **KOMPAN, QUALI-CITE BRETAGNE – SYNCHRONICITY**

Après études des diverses propositions, la commission propose de retenir la société QUALI-CITÉ BRETAGNE qui répond le mieux au cahier des charges avec des jeux de meilleures qualités.

Le sol retenu sera de type amortissant en gravier roulier et le SIVOM sera chargé de la fourniture et de la pose. Un grillage de protection est également à prévoir sur le muret qui longe les jeux. Celui-ci sera également installé par le SIVOM.

Après délibération, le conseil municipal par 13 voix « pour » et 1 abstention (Mme Monique TRÉHEL) autorise la commission à poursuivre les discussions avec la société retenue.

Totalité du budget consacré à cet aménagement : 30 000 €

### **Fonds de concours 2018-Dinan Agglomération**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mr Le Maire à solliciter auprès de Dinan Agglomération un fonds de concours pour les travaux d'accessibilité du cimetière avec sécurisation de l'entrée nord du bourg.

### **Revoyure contrat de territoire**

Les conseillers municipaux présents moins une abstention (Mme Monique TRÉHEL) autorise Mr Le Maire à signer avec le conseil départemental, l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

### **Subvention classe de voile**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le versement à l'Amicale Laïque d'une subvention « classe de voile » qui a été organisée en juin 2017 avec les élèves du CM1-CM2 de l'école publique Emilie et Germaine Tillion.

Montant de la participation : 50 € x 24 élèves soit 1 200 €.

### **Vente de bois**

A l'unanimité, le conseil municipal fixe à :

- 120 € le prix d'une corde de bois
- 40 € le prix d'un stère de bois

Lu et approuvé  
Le Maire,  
*Pascal PERRIN*